

**ARRETE COMMUNAUTAIRE**

**DU GRAND NARBONNE,  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**N°A2020\_78**

**NOMENCLATURE ETAT : FINANCES LOCALES - Subventions**

**OBJET : Finances – Modification des adhésions et cotisations pour l'année 2020**

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

**VU** la Loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

**VU** l'ordonnance n°2020-390 du 1<sup>er</sup> avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires,

**VU** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du conseil communautaire,

**VU** la délibération n°C-75/2014 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, du 15 avril 2014 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°C2020\_34 du 13 février 2020 approuvant le Budget primitif 2020,

**VU** la délibération du Bureau Communautaire n°B2020\_19 du 24 février 2020 approuvant les adhésions, cotisations et subventions pour l'année 2020 et son annexe,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le tableau relatif aux adhésions et cotisations au chapitre 011 détaillant la liste des bénéficiaires et d'y rajouter les organismes suivants : AMORCE et EC'LR (Energies Citoyennes Locales et Renouvelables) en Occitanie avec lesquels le Grand Narbonne avait déjà noué un partenariat l'année précédente,

**CONSIDERANT** que les sommes ainsi modifiées ont bien été inscrites au budget primitif 2020,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau relatif aux adhésions et cotisations chapitre 011 détaillant la liste des bénéficiaires est modifié et il convient d'y rajouter les organismes suivants :

Pôle ADT, Transition Energétique :

Objet : Adhésion 2020

Bénéficiaire : AMORCE

Montant : 2 711 €

Objet : Adhésion 2020

Bénéficiaire : EC'LR (Energies Citoyennes Locales et Renouvelables) en Occitanie

Montant : 1 000 €

Ces bénéficiaires et montants sont repris dans le tableau détaillé figurant en annexe portant le montant des adhésions et cotisations à 73 432 € au lieu de 69 721 €.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions demeurent inchangées.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est chargé de l'exécution du présent arrêté. Les dispositions du présent arrêté seront applicables après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sous forme électronique sur le site internet du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération dans son intégralité, sous format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Fait à Narbonne, le 06 mai 2020

Pièce jointe :

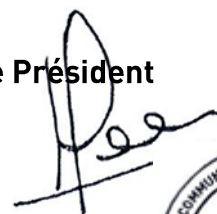
Tableau des cotisations et adhésions modifié pour l'année 2020

**Arrêté certifié exécutoire compte  
tenu de sa transmission en Sous-  
Préfecture**

**le : |PREF|**

**Et de son affichage le : |AFF|**

**Le Président**



**Jacques BASCOU**

